

J'ai écouté les députés qui ont participé au débat cet après-midi et ce soir. J'ai été particulièrement heureux de voir que le premier porte-parole des ministériels était le nouveau ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales (M. Reid). Je le respecte beaucoup et je lui ai d'ailleurs envoyé une lettre de félicitations quand il a été nommé au cabinet. Je lui disais dans cette lettre comme j'étais heureux de voir qu'un homme comme lui, qui a siégé à l'arrière-ban, qui s'est intéressé au rôle des députés de l'arrière-ban au Parlement et qui a essayé de garantir que le Parlement est efficace et accomplit bien son travail, soit nommé à un poste aussi important.

J'ai toujours supposé qu'il va de soi que quand quelqu'un est nommé à un poste élevé, il peut voir plus loin et plus clair qu'auparavant. Cependant, depuis que le député de Kenora-Rainy River a été élevé au rang de ministre, ses idées semblent s'être embrumées et il a perdu de vue les questions qui le préoccupaient quand il peinait sur la terre ferme avec le reste des députés.

D'après ce que les ministériels ont dit aujourd'hui, on pourrait croire que les problèmes ne sont pas aussi graves qu'on veut le prétendre et que le Parlement exerce maintenant un contrôle plus efficace qu'auparavant sur l'exécutif. Par ailleurs, toute personne qui connaît le Parlement et qui a parlé à des députés d'un côté ou de l'autre de la Chambre, sait combien les députés se sentent frustrés et insatisfaits et que, de façon générale, ils ont l'impression que le Parlement ne s'acquitte pas de ses obligations pour ce qui est de garantir que l'argent des contribuables est dépensé à bon escient.

Depuis six ans que je suis ici, j'ai constaté un sentiment croissant de frustration chez les députés qui souhaitent des changements fondamentaux à la fois dans la structure du système et dans l'attitude de ceux qui définissent la marche des travaux de la Chambre. Le ministre de qui relèvent les relations fédérales-provinciales a rappelé cet après-midi que la réforme de 1968, avait été adoptée à l'unanimité et qu'il n'y eut pas de voies dissidentes. Je n'étais pas ici à ce moment-là et le ministre pourra me corriger au besoin mais d'autres de mes collègues qui étaient présents ont parlé d'un ultimatum posé par la majorité gouvernementale, c'est-à-dire qu'ils devaient accepter un ensemble de mesures diluées ou bien la majorité en assurerait l'adoption.

Après avoir passé six ans ici, je suis convaincu que le mécanisme n'a pas bien fonctionné, que nous n'avons pas l'information nécessaire pour accomplir notre tâche et que le mécanisme en question n'a pas réussi à convaincre les contribuables canadiens que leur argent était bien dépensé.

Mes collègues qui ont pris la parole avant moi ont traité d'un certain nombre d'aspects comme par exemple, la façon dont les nouvelles règles empêchent les parlementaires de remplir leurs obligations. Mon collègue de Grenville-Carleton (M. Baker) l'a exposé avec beaucoup d'éloquence et son

Parlement

auditoire a dû être impressionné par la sincérité de ses propos et le bien-fondé de ses arguments.

Ce soir, je veux atteindre un double objectif. J'aimerais rappeler ce que pense le vérificateur général de la façon dont le Parlement contrôle ses dépenses et, ensuite, indiquer comment ses enquêtes l'ont mené à découvrir la façon dont le Parlement surveillait l'utilisation de l'argent des contribuables.

Les ministériels ont signalé que les histoires d'horreur n'abondaient plus dans le dernier rapport du vérificateur général, et que celui-ci mentionne moins de cas d'abus des fonds publics qu'il ne l'avait déjà fait dans des rapports précédents. Une chose que ces députés oublient et qu'ils passent sous silence pour une raison ou pour une autre, c'est que le rapport de 1978 est un réquisitoire de 750 pages contre les vices du système en général. Le vérificateur général ayant examiné certains secteurs particuliers de l'activité gouvernementale constate dans presque tous les cas que les mécanismes de contrôle ou les méthodes d'évaluation font défaut. Il nous a clairement avertis que si le gouvernement ne contrôle pas mieux ses dépenses, si nous ne veillons pas à ce que les autorités en place aient les moyens d'établir la façon dont est dépensé l'argent des contribuables, de vérifier s'il est dépensé à bon escient et si les programmes sont administrés de façon efficace, le contribuable aura tout lieu de s'inquiéter de ce que le gouvernement fait de son argent.

Il s'agit là du centième rapport du genre. Je le répète, il contient 750 pages dans lesquelles le vérificateur général rapporte comment on gaspille des millions de dollars. Il cite des exemples de gaspillage mais, surtout, il démontre que tout système favorise le gaspillage. Ce système n'incite guère le gouvernement à s'inquiéter comme il le devrait de la façon dont l'argent des contribuables est dépensé. Le vérificateur général suggère également au Parlement et à ceux qui occupent les banquettes du Trésor ce qu'ils peuvent faire pour mieux gérer le Trésor public.

Ce qui ressort régulièrement des rapports des vérificateurs généraux, depuis six ans que je siége ici, c'est que les Canadiens n'ont aucune raison de croire que leur argent sera dépensé à bon escient, compte tenu de l'importance actuelle du budget. Comme ce rapport est le centième du genre, j'ai pensé qu'il serait intéressant de consulter le premier rapport présenté au Parlement par un vérificateur général, soit en 1879, et j'en ai trouvé un exemplaire à la bibliothèque. J'ai pensé qu'il serait utile de voir si, dans ce rapport de 1879, on retrouvait les mêmes éléments que dans le rapport de 1978 ou si les problèmes mentionnés par le vérificateur général de l'époque étaient très différents des problèmes actuels. Au début de ce rapport j'ai relevé un problème qui semble perpétuel, autrement dit, le gouvernement et le bureau du vérificateur général ne semblent pas d'accord quant au rôle de ce dernier.